

“Une politique organisationnelle efficace pour garantir la continuité de l’activité”

Bart Janssens, Vinçotte

Vinçotte met actuellement toutes ses connaissances et son expérience au service de la lutte contre le coronavirus. Selon Bart Janssens (operations manager Statutory Services, Utilities & Certification Building Vinçotte), les entreprises doivent s’organiser pour éviter un second confinement ou un foyer du virus dans l’entreprise : « Une politique efficace et des procédures adaptées s’avèrent cruciales. »

Donner confiance

Lorsque la pandémie a éclaté, Vinçotte a accéléré la mise au point de son concept d’audit à distance pour poursuivre l’activité. Bart Janssens (operations manager Statutory Services, Utilities & Certification Building Vinçotte) évoque l’enquête de StepStone: « 43% des collaborateurs craignent d’être infectés à leur retour au bureau. Il est essentiel de générer de la confiance en déployant des mesures de sécurité aux postes de travail et dans le bâtiment en général. De nombreuses entreprises se demandent comment s’organiser pour créer un environnement de travail sûr. Sur base de notre cœur de métier et de notre engagement pour une société plus sûre et plus efficace, nous avons développé le certificat COVID-19 Safe Zone. Pendant l’audit, des ‘contrôleurs COVID’ vérifient les mesures organisationnelles instaurées par l’entreprise. Le certificat génère de la confiance auprès des collaborateurs mais aussi chez les clients et les parties impliquées. Tant le gouvernement, les collaborateurs que les clients attendent un lieu de travail sûr où il est possible de poursuivre l’activité. Nous avons aussi lancé l’outil HVAC COVID-19 Proof et élaboré avec l’aide de la start-up Esoptra le Savitas Security Check, un système de traçage de contacts anonyme via un code QR. »

Anticiper

Pour Bart Janssens, de nombreuses entreprises ont besoin d’un soutien supplémentaire: « Nous savons que l’on est parfois aveugle face à certaines situations. En tant qu’organisation externe, nous pouvons mettre une certaine pression et fixer des délais. Nos experts indiquent les points d’attention sur base de leurs expériences. Aujourd’hui, nous avons encore le temps de préparer les choses. »

Agencement et installations techniques

D’après Bart Janssens, avoir dû réfléchir à l’équilibre entre le télétravail et le tra-

vail au bureau est un point positif : « Le moment viendra où il faudra retourner au bureau. L’espace disponible sera probablement agencé autrement. Nombre d’entreprises vont sans doute agencer les postes de travail de manière flexible comme une salle de réunion. Cela permettra aux équipes de se retrouver physiquement, en

« Pour les facility managers, il s’agit d’estimer les risques à l’aide d’outils. »

respectant les mesures COVID. Un autre point d’attention pour les facility managers a trait aux installations techniques comme le conditionnement d’air et la ventilation. Que faut-il éventuellement adapter ? Une maintenance peut s’avérer utile. Certains ascenseurs dans les entreprises n’ont fonctionné qu’à mi-temps. Et quid du parking de l’entreprise ? Faut-il encore prévoir autant de places ? C’est maintenant qu’il faut répondre à toutes ces questions. »

Par Tilly Baekelandt

www.vincotte.be



Bart Janssens (operations manager Statutory Services, Utilities & Certification Building Vinçotte): « 43% des collaborateurs craignent d’être infectés à leur retour au bureau. Il est essentiel de générer de la confiance en déployant un environnement de travail sûr. »